

## ***ROLE DES INSTITUTIONS PROFESSIONNELLES POUR LA MISE EN VALEUR DES EXPERTS-COMPTABLES***

*Jean Huet  
France*

La PME constitue l'essentiel de la clientèle des experts-comptables français et les études longues suivies pour être diplômé et inscrit à l'Ordre confèrent à l'expert-comptable une vocation de généraliste.

L'expert-comptable est donc naturellement l'interlocuteur privilégié du dirigeant qu'il pourra conseiller durant toutes les étapes de vie de son entreprise.

La particularité française est que la profession est réglementée et qu'il existe donc un Ordre des Experts-Comptables.

La profession travaille selon des normes professionnelles et en respectant des règles déontologiques strictes. Ainsi, il est interdit à un professionnel de faire de la publicité : l'institution est donc chargée de faire connaître le professionnel auprès de ses clients potentiels.

Ce travail institutionnel est extrêmement large et recouvre les différents aspects de la vie des TPE et PME :

- ♦ la création,
- ♦ la prévention des difficultés,
- ♦ la transmission.

### **CREATION D'ENTREPRISE**

#### **I. PROMOTION DE LA PROFESSION AUPRES DES CREATEURS D'ENTREPRISE**

##### **1. Diffusion d'une plaquette institutionnelle aux créateurs de l'année 2000**

- Conception de la plaquette institutionnelle "Vous créez votre entreprise ?".
- Envoi mensuel de la plaquette à tous les créateurs de l'année 2000, accompagnée de la liste des experts-comptables du département dans lequel l'entreprise s'est créée (170.000 envois prévus sur l'année).
- Transmission aux conseils régionaux du fichier des créateurs d'entreprises, pour les départements les concernant.

⇒ A partir de ces listes de créateurs, chaque conseil régional peut désormais organiser des manifestations sur des thèmes intéressant les jeunes entreprises ; ces fichiers peuvent être triés par activité ou par forme juridique, pour proposer aux créateurs de certaines catégories d'entreprise des actions d'information plus ciblées.

## **2. Participation à un réseau *Entreprendre en France***

Ce réseau regroupant les experts-comptables, les avocats, les notaires, les chambres de commerce et d'industrie, des banques... a pour vocation d'aider à la création de l'entreprise et de l'accompagner sur une durée de deux années.

Pour ce faire, le projet du créateur est analysé sous tous les aspects utiles (commercial, financier, juridique...) et s'il est jugé valable, l'ensemble des professionnels assiste le créateur.

Pour leur part, les experts-comptables élaborent gratuitement un budget prévisionnel.

## **3. Salons professionnels**

### **▪ Salon des entrepreneurs**

Les membres élus ont participé chaque année au salon des entrepreneurs : animation du stand de l'Ordre, organisation d'ateliers et conférences.

### **▪ Salon de la micro-entreprise**

Les membres élus ont participé aux salons de la micro-entreprise de 1999 (1<sup>ère</sup> édition) et 2000 : animation du stand de l'Ordre et organisation d'ateliers.

## **4. Journée "portes ouvertes aux créateurs d'entreprise"**

Une étude est en cours concernant la possibilité d'organiser, début février 2001, une journée nationale "portes ouvertes", au cours de laquelle les experts-comptables recevraient bénévolement des créateurs d'entreprises.

## **5. Manifestations organisées par les Conseil régionaux**

Le Conseil régional de Paris a organisé, dans le cadre de ses universités d'été, un forum dédié à la création d'entreprise. Cette opération a été effectuée en partenariat avec l'APCE, l'ANPE, les CCI de Paris et Versailles, l'Ordre des Avocats de Paris et les Notaires de Versailles. Les créateurs ont pu ainsi s'informer et consulter gratuitement des professionnels experts-comptables, avocats et notaires.

Dans le cadre de ces universités d'été, une conférence a été organisée par l'Association "Experts & Mandats publics" ; les résultats d'une enquête effectuée auprès des experts-comptables ayant un mandat électif ou représentatif ont été présentés à cette occasion. Cette enquête a mis en évidence les freins à la création d'entreprise et a permis de proposer diverses mesures d'amélioration souhaitables pour encourager la création d'entreprise.

## **II. RELATIONS AVEC LES POUVOIRS PUBLICS**

Réunis lors des Etats généraux de la création d'entreprise, le 11 avril dernier, Lionel Jospin, Laurent Fabius, Martine Aubry et Marylise Lebranchu ont rappelé que la création d'entreprise était au cœur des priorités du gouvernement. A cette occasion, diverses mesures destinées à favoriser la création d'entreprise ont été annoncées par le Premier Ministre.

Par ailleurs, le député Eric Besson a publié un rapport sur l'état des lieux de la création d'entreprise ; le Conseil supérieur a été auditionné dans le cadre de ce rapport.

Enfin, Marylise Lebranchu, Secrétaire d'Etat aux PME et présidente du Conseil National de la Création d'Entreprise, a créé en 1998 trois commissions de travail pour étudier les aspects formation, financement et accompagnement des créateurs et préconiser des mesures d'amélioration sur ces trois registres.

Le Conseil supérieur, membre du CNCE, participe en outre à la commission "accompagnement des créateurs"; plusieurs préconisations ont été formulées par cette commission et notamment la création d'un dispositif d'évaluation des structures d'appui à la création d'entreprise (il existe en France plus de 3000 structures d'accueil et /ou d'accompagnement des créateurs, hors professionnels libéraux) ; dans cette optique, le Conseil supérieur a été pressenti pour former les auditeurs appelés à contrôler lesdites structures.

## **III. MISE A DISPOSITION D'OUTILS POUR LES CONFRERES**

### **Dossier de travail à l'usage des confrères**

Préparation d'un dossier de travail à l'usage des confrères, dans lequel seront rassemblées les informations pratiques pour optimiser le déroulement des missions de conseils auprès des créateurs :

Partie 1 : Prise de connaissance du projet

☐ Questionnaire type

Partie 2 : Appréciation du projet

⇒Grille d'analyse

Partie 3 : Etablissement du dossier économique et financier

⇒Recensement des différentes sources d'information concernant l'activité, les aides financières et le choix des statuts fiscaux, sociaux et juridiques.

Partie 4 : Procédures d'organisation administrative et comptable

⇒Recueil de procédures adaptées à la taille et aux besoins de la jeune entreprise.

## ACTION CONCERNANT LA TPE

### I. PROMOTION DE LA PROFESSION AUPRES DES TPE

#### Salons professionnels

- Salon des entrepreneurs et salon de la micro-entreprise

### II. MISE A DISPOSITION D'OUTILS POUR LES CONFRERES

#### Analyses sectorielles TPE

Un outil de recensement des informations essentielles sur certaines professions prépondérantes parmi les Très Petites Entreprises a été mis à la disposition des membres de l'Ordre. Cet outil a été baptisé "Analyses sectorielles TPE".

Ces analyses, qui comportent chacune une trentaine de pages, présentent l'environnement économique, concurrentiel, financier et réglementaire de chacune des professions, tout en fournissant des repères pratiques destinés à orienter le professionnel comptable dans sa mission. Ainsi, un confrère qui ne connaît pas un secteur d'activité peut appréhender ses principales caractéristiques et disposer d'une base documentaire permettant d'identifier les sources d'un approfondissement éventuel. L'usage de ces études n'est d'ailleurs pas réservé uniquement aux membres de l'Ordre; les collaborateurs peuvent aussi trouver des informations utiles à la conduite de leurs travaux.

Les 15 secteurs analysés ont été sélectionnés selon deux critères : leur représentativité parmi la clientèle TPE des experts-comptables d'une part, l'existence de spécificités ou de complexité en matière de gestion d'autre part.

Ce travail a été réalisé en collaboration avec :

- un spécialiste français (DAFSA) depuis près de 40 ans de l'information économique, sectorielle et financière au service des entreprises et des institutionnels,

- des confrères, qui ont apporté leur savoir-faire et leur connaissance de certaines professions, afin d'enrichir les points techniques des différentes études.

<u>Architecture de chaque analyse</u>	<u>Les 15 analyses concernées</u>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le secteur en bref</li> <li>▪ Présentation de la profession</li> <li>▪ Analyse économique du secteur</li> <li>▪ Structure financière</li> <li>▪ Environnement juridique</li> <li>▪ Principales spécificités comptables, fiscales et sociales</li> <li>▪ Principales zones de risques à analyser</li> <li>▪ Adresses utiles</li> <li>▪ Bibliographie</li> <li>▪ Lexique</li> <li>▪ Annexes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Administration de biens</li> <li>▪ Agence de voyages</li> <li>▪ Antiquités – brocante</li> <li>▪ Bijouterie</li> <li>▪ Boucherie–charcuterie</li> <li>▪ Boulangerie</li> <li>▪ Café – tabac – presse</li> <li>▪ Coiffure</li> <li>▪ Garages</li> <li>▪ Habillement</li> <li>▪ Hôtellerie</li> <li>▪ Optique</li> <li>▪ Pharmacie</li> <li>▪ Restaurants</li> <li>▪ Transports routiers de marchandises</li> </ul>

## LA PME

### I. PROMOTION DE LA PROFESSION AUPRES DES PME

#### 1. Participation au salon "Externaliser"

Ce salon consacré à l'externalisation des fonctions et services de l'entreprise, lancé en octobre 1999, a fait l'objet d'un parrainage par le CSOEC, sur proposition du comité. Dans le cadre de ce salon, a été organisée une conférence sur le thème " Qualité et maîtrise des coûts : deux raisons pour externaliser la fonction administrative et comptable ".

#### 2. Réalisation d'une enquête auprès de dirigeants de PME

Le comité a lancé une enquête auprès de 150 chefs d'entreprises, en octobre 1999, sur les coûts de la fonction administrative et comptable en PME.

### II. MISE A DISPOSITION D'OUTILS POUR LES CONFRERES

#### Guide méthodologique sur l'externalisation de la fonction administrative et comptable

En vue de proposer un mode opératoire aux confrères souhaitant s'engager sur ce marché émergent, les membres du comité ont réalisé un guide méthodologique.

Plan résumé du guide :

#### L'EXTERNALISATION, UN MARCHÉ POUR LA PROFESSION COMPTABLE

- Approche du marché
- Evolution des besoins des entreprises
- Enjeux pour la profession comptable

#### CONCEPTION ET MISE EN ŒUVRE D'UN CONTRAT D'EXTERNALISATION DE LA FONCTION ADMINISTRATIVE ET COMPTABLE

- Les différentes phases d'intervention précontractuelles (Etude d'opportunité, Etude préalable, Etude approfondie, Mise en œuvre et suivi de l'opération)
- Les points clés du contrat

#### CADRE OPERATIONNEL D'EXERCICE DES MISSIONS DE L'EXPERT-COMPTABLE

- Le cadre réglementaire
- La responsabilité civile professionnelle
- L'expression de l'opinion de l'expert-comptable

### **III. INFORMATION DE LA PROFESSION SUR LES TRAVAUX REALISES**

- Un atelier sur le marché de l'externalisation a été créé lors du Congrès annuel afin d'informer les confrères sur ce nouveau type de mission. Cet atelier a permis de sensibiliser, sur une année, un public de 850 experts-comptables :

Congrès de Nice 09.98 :	500
Congrès de Strasbourg 10.99 :	150
Conférences 1999 Angers, Orléans, Martinique :	200

## **LA PREVENTION DES DIFFICULTES DES ENTREPRISES**

### **I. PROMOTION DE LA PROFESSION AUPRES DES ENTREPRISES**

En vue d'améliorer la prévention des difficultés des entreprises par l'application d'une méthodologie uniforme de la prévention sur l'ensemble du territoire national, une convention d'action concertée a été conclue, en mai 1999, entre la Conférence Générale des Tribunaux de Commerce, la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes et le Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables.

Ce groupe de travail, qui a pour objectif de mettre en œuvre les dispositions de ladite convention, a déjà réalisé les actions suivantes :

- conception du dispositif de création des centres d'information sur la prévention (CIP),
- élaboration d'un guide d'entretien à l'attention des délégués des CIP,
- réalisation d'une plaquette d'information sur la création des CIP,
- développement d'actions pédagogiques sur les mécanismes de prévention et le rôle des différents acteurs.

## **II. INFORMATION DE LA PROFESSION SUR LES TRAVAUX REALISES**

- Stand CIP au congrès 2000 de l'Ordre.

### **LA TRANSMISSION D'ENTREPRISE**

#### **I. PROMOTION DE LA PROFESSION AUPRES DES TPE / PME ET RELATION AVEC LES POUVOIRS PUBLICS**

Le CSOEC a été partenaire du “**Tour de France de la Transmission d'entreprise**”, opération placée sous l'égide du Secrétariat d'Etat aux PME, au Commerce et à l'Artisanat.

Objectifs :

- Sensibiliser les chefs d'entreprises, les repreneurs, les jeunes et les pouvoirs publics aux enjeux de la transmission,
- Effectuer un point sur l'état des lieux de la transmission d'entreprise en France,
- Rédiger un livre blanc à partir des synthèses des travaux présentés lors des manifestations et des recommandations proposées par les partenaires.

#### **1. Participation de l'Ordre aux 5 manifestations du tour de France**

- “ Les entreprises de la région de Saint Etienne et la transmission ”  
le 27/10/99 à l'Ecole supérieure de Commerce de Saint-Etienne
- “ Préparer la vente de sa PME ”  
le 18/11/99 à la CCI de Grenoble
- “ Transmettre ou vendre son entreprise : les pratiques et les appuis en Alsace, analyse comparative des atouts et des freins en France et en Allemagne ”  
le 08/12/99 à l'Hôtel de Ville de Strasbourg.

- “ Cession et acquisition, aide à la transmission, la CRCI Midi-Pyrénées au cœur des réseaux des opérateurs ”  
le 20/01/00 à la CRCI de Toulouse-Blagnac
- “ Le financement des PME : la transmission , l’un des moyens de financer la croissance de l’entreprise ”  
le 20/04/00 à Marseille

## 2. Participation à la rédaction du livre blanc à destination des pouvoirs publics

Un livre blanc comportant la synthèse des travaux réalisés au fil des cinq colloques précités (i.e. identification des forces et faiblesses de la transmission, d'une part, propositions pour améliorer l'environnement de la transmission d'autre part) a été réalisé à l'attention des pouvoirs publics. Sa diffusion est assurée par le Secrétariat d'Etat aux PME.

*Jean HUET*

Né le 28 mai 1944

**PROFESSION** : Expert-comptable, Commissaire aux comptes

**FORMATION** : Diplôme d’Expertise-comptable

### **CURSUS PROFESSIONNEL**

- Depuis le 1/01/1992** Président Directeur Général de ADEFI SA  
Société d’Expertise Comptable et de Commissaire aux comptes à Rambouillet (78120) 14 Place Jeanne d’Arc.
- Du 1/10/1990 au 31/12/1991** : Expert-comptable et Commissaire aux comptes.  
Missions de consultant en organisation pour des groupes (FRANCE TELECOM, VALEO, ...)
- Du 1/07/1988 au 30/09/1990** : Directeur de la comptabilité et du contrôle de gestion du groupe SANOFI.
- Du 1/01/1985 au 30/06/1988** : Directeur comptable de la branche “ Raffinage distribution ” du groupe ELF AQUITAINE.
- Du 1/07/1981 au 31/12/1984** : Chef du service comptable des sociétés Holding du groupe ELF AQUITAINE (ERAP – SNEA)
- De 1966 à 1988** : Postes comptables dans différentes sociétés du groupe ELF AQUITAINE.
- De 1961 à 1966** : Comptable aux assurances nationales ( LE GAN )

## **EXPERIENCE**

### Secteurs économiques :

- Pétrole,
- Produits de beauté, cosmétique,
- Pharmacie,
- Télécommunications,
- Biotechnologies,
- Activités financières.

Tant en milieu grandes entreprises que PME/PMI

- Associations et sociétés d'économie mixte,
- Négoce de matières premières,
- Activités de recherche scientifique.

### Domaines techniques :

- Finance, Comptabilité, Gestion, Restructuration,
- Organisation (administration, processus industriel, informatique.)
- Expertise Comptable, Commissariat aux comptes,
- Commissariat aux apports et à la fusion
- Mission de JUGE ARBITRE sous la Présidence de Monsieur Raymond, Maxime LECLERC (Président de Chambre Honoraire de la Cour d'Appel de Paris) qui m'a vivement recommandé de représenter ma candidature.

## **AUTRES RESPONSABILITES**

- Conseiller élu au Conseil de l'Ordre des Experts-comptables de la région PARIS ILE DE France. Responsabilités exercées : Président de la Commission formation et délégué Départemental pour Les Yvelines.
- Conseiller élu à la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Versailles.
- Conseiller de l'enseignement technologique pour l'Académie de PARIS.
- Animateur national du centre de formation du Conseil supérieur de l'ordre des Experts-comptables.